
CERTIFICAT DE PUBLICATION

La délibération arrêtée par le Conseil communal dans sa séance
du 15 mars 2019
et approuvée par l'Autorité supérieure
en date du 17 mai 2019
ayant comme sujet la
«fixation du droit d'entrée du Escher Festival du Film Intergénérationnel, Interculturel, Inclusif»
a été publiée et affichée le 23 mai 2019
conformément à l'article 82
de la loi communale modifiée
du 13 décembre 1988.

Le secrétaire général,



Le député-maire, 





LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

Notre réf.: 82cx00cd6

Votre réf.:

Dossier suivi par : Désirée ZILLI
Tél. 247-84645
E-mail desiree.zilli@mi.etat.lu

Ville d'Esch-sur-Alzette
Monsieur le Bourgmestre
B.P. 145
L-4002 Esch-sur-Alzette

Luxembourg, le 17 mai 2019

Objet : Fixation du droit d'entrée au Escher Festival du Film Intergénérationnel, Interculturel, Inclusif (EFFI).
Délibération du conseil communal du 15 mars 2019.


Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous informer que j'approuve la délibération du 15 mars 2019 aux termes de laquelle le conseil communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette a fixé le droit d'entrée au Escher Festival du Film Intergénérationnel, Interculturel, Inclusif (EFFI).

Ladite délibération reste encore à être publiée en due forme et à être reproduite en 1 exemplaire muni du certificat de publication, après quoi il en sera fait mention au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

 SECRETARIAT GENERAL
ESCH Gonçalves Patrícia
22 / 05 / 2019


Taina Bofferding





Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 8 mars 2019

Convocation des conseillers :
le 8 mars 2019



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 15 mars 2019

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 9.3. Escher Festival du Film Intergénérationnel, Interculturel, Inclusif : fixation du droit d'entrée ; décision

Considérant que la Ville d'Esch-sur-Alzette organise chaque année le Escher Festival du Film Intergénérationnel, Interculturel, Inclusif (EFFI);

Considérant que l'EFFI fait honneur à son titre et donne la possibilité à créer un échange entre générations sur des thèmes, réalités ou vécus touchant des personnes de différents âges, de différentes cultures avec des besoins et ressources spécifiques;

Considérant qu'il y a lieu de fixer un droit d'entrée pour les différentes séances ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

**décide
à l'unanimité**

d'approuver la taxe relative au droit d'entrée aux séances du Escher Festival du Film Intergénérationnel, Interculturel, Inclusif (EFFI) à hauteur de 5 euros par personne par séance.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 11. 04. 2019

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général

Bourgmestre